

PV43 SP7

PV de la Commission Sportive du 8 septembre 2026

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : MM. Christian BENARD, Vincent CABIN, Mickaël ROMOJARO et Nicolas VERMESSE.

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 18h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Rappel concernant les modifications de rencontres :

Les rencontres doivent être disputées aux jours, horaires et lieux fixés conformément aux règlements en vigueur.

*En cours de saison, toute demande de modification concernant la date, l'horaire ou le terrain doit être effectuée via le module prévu à cet effet dans Footclubs, **au minimum 5 jours avant la rencontre, soit avant le mardi à 9h00 (jeudi 12h00 pour les catégories Jeunes).***

Passé ce délai, toute demande de modification devra obligatoirement être adressée au Secrétariat du District, depuis l'adresse officielle du club, et être accompagnée de l'accord du club adverse.

À titre exceptionnel, une demande pourra être étudiée sans l'accord du club adverse uniquement en cas de force majeure dûment justifiée.

Attention : une demande de modification ne vaut pas homologation.

Tant que le District n'a pas officiellement validé la modification, la rencontre reste programmée à la date, à l'horaire et sur le terrain initialement fixé.

Par conséquent, tout match disputé à une autre date, à un autre horaire ou sur un autre terrain sans avoir été préalablement homologué par le District est susceptible de faire l'objet d'une non-homologation du résultat. La Commission compétente sera alors chargée de statuer sur les suites à donner.

*Enfin, **toute demande de report doit impérativement être motivée et justifiée.** À défaut de justification valable, la demande pourra être déclarée non recevable.*

Les catégories U13 Access R2 et U15 Access R2 ne sont pas autorisées à reporter leurs rencontres, sauf lorsque le report est fixé au mercredi suivant la date initialement prévue.

Match 79331865 du 12.09.2026 Paron 3 – Villeneuve La Guyard 1 U13 Access D2 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Paron, via leur boîte officielle,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 12 septembre 2026 à 11h30.

Match 79334983 du 12.09.2026 ECN 1 – UF Tonnerrois 2 U13 Access D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club d'ECN₁ via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 24 octobre 2026 à 10h00.

Match 79337157 du 12.09.2026 Monéteau 1 – Auxerre Stade 3 U13 Access D2 Gp E

La commission,

- Prend note de la demande du club de Monéteau, via Footclubs, de modifier la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 12 septembre 2026 à 11h30 au Stade de l'Arbre Sec.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 55755541 du 12.09.2026 Sens FC 2 – Paron 1 U15 Access R2

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sens FC, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 12 septembre 2026 à 14h00.

Match 55755674 du 12.09.2026 Stade Auxerrois 2 – AJ Auxerre 2 U15 Access R2

La commission,

- Prend note de la demande du club de Stade Auxerrois, via Footclubs, de décaler l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 12 septembre 2026 à 15h00.

Messieurs Mickaël ROMOJARO et Nicolas VERMESSE n'ont pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 79121751 du 05.09.2026 Magny 1 – Avallon 2 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande en date du jeudi 3 septembre 10h30, du club d'Avallon, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation de la Coupe de l'Yonne le 3 octobre 2026,
- Donne ce match à jouer le 24 octobre 2026 à 16h00.

Match 79121757 du 19.09.2026 Chablis 1 – Chevannes 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chablis, via Footclubs, d'avancer la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 12 septembre 2026 à 16h00.

Match 79121753 du 12.09.2026 Auxerre SC 1 – St Fargeau 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Fargeau, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation de la deuxième journée de championnat le 19 septembre 2026, Donne ce match à jouer le 24 octobre 2026 à 16h00.

Match 55889562 du 20.09.2026 Gurgy 2 – Gron Véron 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gron Véron, via Footclubs, d'avancer la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le samedi 19 septembre 2026 à 17h30.

Match 78848922 du 20.09.2026 Varennes 2 – Ravières 1 D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 12h30.

Match 78848924 du 20.09.2026 UF Tonnerrois 2 – Coulanges 1 D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 12h30.

Match 79143694 du 20.09.2026 Champigny 2 – Vergigny St Flo Port. 2 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du club de Champigny d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 15h00 sur le terrain de Vergigny,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 14 février 2027 à 14h30 sur le terrain de Champigny.

Match 79062651 du 20.09.2026 Champs sur Yonne/St Bris 2 – Serein HV 1 D3 Gp C

La commission,

- Compte tenu l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 12h30.

Match 79061575 du 13.09.2026 Magny 3 – Coulanges la Vineuse 2 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 septembre 2026 à 11h00 sur le terrain de Magny.

Match 79241294 du 13.09.2026 Gurgy 2 – Quarré les Tombes 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 13 septembre 2026 à 12h00.

Match 79241307 du 13.09.2026 Joigny 2 – Gron Véron 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note du courriel du club de Joigny,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 13 septembre 2026 à 12h30 sur le terrain synthétique.

Match 79241309 du 13.09.2026 Toucy 1 – Serein AS 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note de la demande du club de Toucy, via Footclubs, d'avancer la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le samedi 12 septembre 2026 à 17h00.

Match 79113343 du 13.09.2026 Serein AS/Chablis 1 – Magny 1 Dép. Féminin à 8 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Serein As, via leur boîte officielle, informant du changement de lieu de la rencontre,
- Donne ce match à jouer le 13 septembre 2026 à 10h00 sur le terrain de Chablis.

2. Arrêtés municipaux

Match 79241304 du 13.09.2026 Chevannes 1 – Aillant 1 Coupe de l'Yonne

- Prend note du courriel du club de Chevannes, via leur boîte officielle
- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Chevannes interdisant l'utilisation du terrain,
- Donne ce match à jouer le 13 septembre 2026 à 12h00 sur le terrain synthétique du Stade Auxerrois.

Match 79241315 du 13.09.2026 Varennes 2 – St Denis Les Sens 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Varennes interdisant l'utilisation du terrain,
- Inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 13 septembre 2026 à 15h00 sur le terrain de St Denis Les Sens.

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 79093270 du 13.09.2026 Charmoy 1 – Onze St Clément 1 Dép. Féminin à 8 Gp A

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Charmoy interdisant l'utilisation du terrain,
- Donne ce match à jouer le 27 septembre 2026 à 10h00.

Match 79113337 du 06.09.2026 Monéteau 1 – Gurgy 1 Dép. Féminin à 8 Gp B

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Monéteau interdisant l'utilisation du terrain,
- Donne ce match à jouer le 27 septembre 2026 à 10h00.

Match 79143684 du 06.09.2026 Charny 1 – SC Sénonais 2 D3 Gp A

La commission,

- Prend note que l'équipe Charny 1 a joué un match amical le dimanche 6 septembre 2026 alors qu'ils avaient demandé le report de leur rencontre de championnat programmée le même jour,
- Amende de 500€ pour Participation à un tournoi à la place d'une manifestation officielle au club de Charny (amende 7.2).

3. Match arrêté

Match 79058775 du 06.09.2025 Chablis 1 – Charmoy D3 Gp B

La commission,

- Prend note de l'arrêt du match à la 45ème minute en raison d'un effectif devenu insuffisant suite à la blessure d'un joueur de l'équipe de Chablis,
- Conformément à l'Article 159 des RG, « 2. Si l'équipe, en cours de partie, se retrouve réduite à moins de 8 joueurs, le match est arrêté et elle est déclarée battue »
- Donne match perdu à l'équipe Chablis 1 au profit de l'équipe Charmoy 1,
- Score : Chablis 1= 0 but ; 0 point– Charmoy 1= 4 buts ; 3 points.

4. Forfaits

Match 79143686 du 06.09.2026 Villeneuve la Guyard 1 – Sens Jeunesse 1 D3 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Villeneuve La Guyard, en date du samedi 5 septembre 2026 et destiné au secrétariat du District, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Sens Jeunesse 1,
- Rappelle que toute modification survenant après le vendredi 16h00 doit faire l'objet d'un appel téléphonique auprès du club adverse, des officiels et de la personne d'astreinte dont les coordonnées sont publiées chaque fin de semaine sur le site,
- Le club adverse et l'arbitre n'ayant pas pu être informés du forfait,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait à l'équipe Villeneuve la Guyard 1 au bénéfice de l'équipe Sens Jeunesse 1,
- Score : Villeneuve La Guyard 1 = 0 but ; -1 point – Sens Jeunesse 1= 3 buts ; 3 points
- Amende de 150€ pour Forfait non déclaré seniors au club de Villeneuve La Guyard (amende 6.14),
- Demande au secrétariat de mettre les frais de déplacement de l'arbitre au débit du compte du club de Villeneuve La Guyard.

Match 79093266 du 06.09.2026 Champigny 1 – Cheny 1 Dép. Féminin à 8 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Cheny, via leur adresse officielle, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Champigny 1,
- En application de l'article 17 du règlement des championnats féminins,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Cheny 1 au bénéfice de l'équipe Champigny 1,
- Score : Champigny 1= 3 buts, 3 points – Cheny 1= 0 but, -1 point
- Inverse le match retour qui se jouera à Champigny.
- Compte tenu de la modification tardive du calendrier, dont la première version disait l'équipe de Cheny 1 exempt, la commission décide de surseoir à l'amende de 100€ pour Forfait déclaré seniors au club de Cheny (amende 6.11).

Match 79241295 du 13.09.2026 Charny 1 – St Julien du Sault 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note du courriel du club de Charny, via leur adresse officielle, indiquant faire forfait pour la rencontre contre St Julien du Sault 1,
- En application de l'article 14 du règlement des Coupes de l'Yonne Seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Charny 1 au bénéfice de l'équipe St Julien du Sault 1,
- Score : Charny 1= 0 but – St Julien du Sault 1= 3 buts
- Dit l'équipe St Julien du Sault 1 qualifié pour le tour suivant de Coupe de l'Yonne,
- Amende de 100€ pour Forfait déclaré Seniors au club de Charny (amende 6.11).

5. Réserve

La commission,

- Prend note de la réserve technique inscrite par l'équipe d'Héry lors de sa rencontre Seniors D2 du 6 septembre 2026 contre SC Sénonais 1,
- Prend note du rapport de l'arbitre de la rencontre,
- Constate l'absence de confirmation par le club d'Héry,
- Rappelle que selon l'article 186 des RG, pour être étudiée par la commission compétente, une réserve doit être confirmée dans les 48 heures suivant le match par courriel via la boîte officielle du club.

6. FMI

Match 55755672 du 05.09.2026 Aillant 1 – Joigny 2 U15 ACCESS R2

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Aillant,
- Enregistre le score : Aillant 1 = 5 – Joigny 2 = 6
- Demande au club de Joigny de renvoyer sa partie (illisible sur la feuille de match papier) et ce pour le lundi 14 septembre, date impérative.

Match 79121536 du 05.09.2026 Sens Jeunesse 1 – Charny 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens Jeunesse,
- Enregistre le score : Sens Jeunesse 1 = 1 – Charny 1 = 0

Match 79121535 du 05.09.2026 Mont St Sulpice 1 – Villeneuve la Guyard 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Mont St Sulpice,
- Enregistre le score : Mont St Sulpice 1 = 1 – Villeneuve la Guyard 1 = 2

Match 79121537 du 05.09.2026 Sens FP 1 – St Clément 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens FP,
- Enregistre le score : Sens FP 1 = 2 – St Clément 1 = 3

Match 79121754 du 05.09.2026 Appoigny 2/Migennes 1 – Chablis/Vermenton/Coulanges 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Appoigny,
- Enregistre le score : Appoigny 2/Migennes 1 = 2 – Chablis/Vermenton/Coulanges 1 = 1

Match 78848921 du 06.09.2026 Vermenton 1 – Ravières 1 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Vermenton,
- Enregistre le score : Vermenton 1 = 3 – Ravières 1 = 3

7. Feuille de match manquante

Match 79062648 du 06.09.2026 Champs 2/St Bris 1 – Toucy 2 D3 Gp C

La commission,

- Demande au club de Champs de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 14 septembre, date impérative,
- Compte-tenu du problème informatique sursoit à l'amende.

8. Absences de Délégués

La commission constate l'absence de Délégué sur la rencontre U13 Access R2 entre l'UF Tonnerrois et Paron et rappelle au club recevant qu'en application de l'article 17 des règlements des championnats jeunes, en cas de nouveau manquement, les sanctions prévues seront appliquées (match perdu par pénalité et amende de 30€).

Match 79093267 du 06.09.2025 Aillant 1 – Charmoy 1 Dép. Féminin à 8 Gp A

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 22 du règlement du championnat féminin du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.
- Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »
- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevant Aillant 1 au bénéfice de l'équipe Charmoy 1,
- Score : Aillant 1 = 0 but, - 1 point – Charmoy 1= 13 buts, 3 points
- Amende 30€ au club d'Aillant pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

9. Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 12/09/2026 Auxerre SC 1 contre Appoigny 2 U15 Access D1
 - **M. Éric SCIAUD**
- Match du 12/09/2026 Stade Auxerrois 2 contre AJ Auxerre 2 U15 Access R2
 - **M. Adelino DAS NEVES**
- Match du 12/09/2026 Joigny 2 contre Ent. Florentinoise 1 U15 Access R2
 - **M. Bruno DEBRESNE**
- Match du 12/09/2026 Ent. Florentinoise 1 contre GJ AFGP 58 F Coupe Gambardella
 - **M. Michel LE RUEN**
- Match du 13/09/2026 Chevannes 1 contre Aillant 1 Coupe de l'Yonne
 - **M. Jean Philippe VITTOZ**
- Match du 13/09/2026 Vermenton 1 contre Saints 1 Coupe de l'Yonne
 - **M. Daniel DUROIR**

10. Homologation de Tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue le tournoi U7 et U9 du club de St Clément le 18 octobre 2026.

Fin de la réunion : 19h30

Le Président

SCHMINKE Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »